



PROJET D'ACCUEIL

CRECHE FAMILIALE INTERCOMMUNALE



Sommaire

Préambule	3
Projet d'accueil	4
A. Offrir un accueil personnalisé de l'enfant et sa famille	4
1. L'inscription	4
2. Un temps pour faire connaissance	4
3. Les arrivées du matin	5
4. Les départs du soir	6
5. La stabilité de l'accueil	6
B. Respecter les rythmes de vie de chaque enfant	7
1. Le temps du repas	7
2. Le temps de repos	8
3. Les temps d'hygiène	9
C. Accompagner l'enfant dans le développement de ses compétences et de son autonomie	9
1. Le temps des jeux	9
2. Les liens avec et autour de l'enfant	10
D. Les conditions de sécurité	13



Préambule

La crèche familiale du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Dax est un service d'accueil de jeunes enfants au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s salarié(e)s et accompagné(e)s par la structure.

Son fonctionnement permet une répartition du service sur l'ensemble du territoire et des temps d'ouverture adaptés aux besoins d'accueil en horaires atypiques.

Ce type d'accueil étant individualisé, s'il n'est pas encadré par un projet commun, chaque assistant(e) maternel(le) va individuellement, développer des attitudes professionnelles selon ses propres conceptions, ses propres valeurs, souvent sur un mode non conscient. Travailler avec le monde émotionnel de l'enfant est une tâche complexe car celui-ci sollicite l'adulte en permanence et réactive souvent des vécus personnels avec sa petite enfance.

Or, la fonction d'une équipe accueillante consiste en une veille bienveillante face aux inquiétudes ou aux souffrances des accueillis (enfants et famille). Si la contenance du professionnel est distendue, fluctuante, mal-repérée, l'angoisse va déborder et être potentiellement contaminante pour chacun. Alors, les risques de tensions et conflits au sein des relations entre différentes personnes, petites ou grandes, sont importants.

Afin de soutenir chaque assistant(e) maternel(le) dans la prise de recul sur ses représentations individuelles, il est nécessaire de poser un cadre collectif qui oriente et harmonise le travail de l'ensemble de l'équipe. Une référence élaborée en commun, autour de valeurs humaines et de conceptions théoriques, donnera du sens aux conduites éducatives de chacun.

Le projet d'accueil, outil d'échange et de cohésion d'équipe, pièce indispensable au projet d'établissement met en œuvre la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant.

Il est à disposition de chaque acteur concerné par la vie de la crèche familiale (parents, professionnels, partenaires, élus), distribué lors de l'inscription et téléchargeable sur le site internet du Grand Dax.



Projet d'accueil

A. Offrir un accueil personnalisé de l'enfant et sa famille

1. L'inscription

Une fois l'admission confirmée, la direction de la crèche familiale propose aux parents un accueil. Elle les accompagne chez l'assistant(e) maternel(le). Les présentations sont faites, la demande d'accueil et les particularités sont exposées et les pièces de vie des enfants visitées. A l'issue de la rencontre, un délai de réflexion est donné à la famille. Si elle accepte la proposition de la crèche familiale, un rendez-vous est pris pour l'inscription.

Lors de l'inscription, la direction de la crèche familiale reçoit les parents et/ou l'enfant dans les bureaux administratifs de la crèche familiale. Elle expose le fonctionnement du service avec le support du projet d'établissement. Si l'enfant est présent, il lui est expliqué le pourquoi de cette inscription, qui va s'occuper de lui, dans quel lieu, la place primordiale de ses parents. L'objectif de cette rencontre est d'éclairer les parents sur les conditions de l'accueil et de mettre en place les modalités pratiques (élaboration du forfait, dossier...).

La direction de la crèche familiale est dans une écoute attentive afin de comprendre les attentes de la famille. C'est un moment propice pour évoquer la notion de co-éducation : quels sont les habitudes de vie, les rituels de l'enfant en ce moment en terme de sommeil, de repas, d'éducation ? Que souhaitent les parents à ce sujet dans les jours qui viennent mais aussi dans les futurs mois ? Qu'est-ce qui est possible dans le cadre de l'accueil familial (respect des rythmes...) et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Si l'enfant est porteur de handicap ou de maladie chronique, un partenariat est mis en place avec les parents, l'équipe de soin, le médecin traitant, le Référent Santé et Accueil et Inclusif de la structure, l'assistant(e) maternel(le) et la direction de la crèche familiale. Les modalités de prise en charge sont envisagées. Un suivi permet l'évaluation et une éventuelle réorganisation de la prise en charge. La crèche familiale se positionne comme un lieu d'accueil et non un lieu de soin.

2. Un temps pour faire connaissance

L'accueil de l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le) ne peut être effectif qu'après une période où chacun fait connaissance. Cela permet une séparation en douceur. Cette période est essentielle à tous, petits et grands et doit faire l'objet de beaucoup d'attentions.

Rassuré par la présence de son parent, l'enfant découvre de nouvelles personnes et un nouveau lieu de vie, tout en gardant la continuité, la sécurité et la stabilité dont il a besoin. Nous l'aidons ainsi à élaborer un processus de séparation constructif et serein, en mettant des mots sur ce qu'il vit.



Laisser son enfant à des « étrangers » n'est jamais facile pour les parents. En échangeant avec l'assistant(e) maternel(le), ils tisseront des liens avec lui/elle. Petit à petit, ils se sentiront plus en confiance et il leur sera alors plus facile de se séparer de leur bébé.

Chaque enfant étant unique, les professionnelles ont besoin d'échanger avec les parents sur les habitudes de vie, les rythmes du bébé pour lui offrir un accompagnement adapté.

Généralement, l'adaptation se fait sur 2 semaines, selon les disponibilités de chacun. En revanche, elle ne doit pas être inférieure à une semaine. Les premières fois, l'enfant vient avec son parent chez l'assistant(e) maternel(le) (en général 2 fois), puis reste seul sur des temps progressivement plus longs.

Il est important que les parents montrent comment ils proposent le repas, le change, le temps du repos. C'est un temps où l'enfant entend son parent lui expliquer : « *Tu vois, ici, ce sera Sylvie qui te le proposera* ». C'est un temps d'observation pour l'assistant(e) maternel(le) qui voit le fonctionnement parent/bébé.

Plusieurs semaines sont nécessaires pour que les choses se posent et que chacun trouve sa place. Il faut rester attentif aux signes que montre l'enfant pour accompagner la séparation d'avec sa famille. La direction de la crèche familiale est particulièrement attentive à accompagner ce processus d'adaptation si délicat. Elle sera disponible pour guider et soutenir l'assistant(e) maternel(le).

L'attention de l'assistant(e) maternel(le) sera aussi tournée vers les enfants qu'il/elle accueillait déjà. Souvent l'enfant peut avoir peur de perdre sa place, il doit reprendre ses marques, ses repères, les places changent, se bousculent. Ces réactions sont normales et ne peuvent être évitées. L'assistant(e) maternel(le) présentera les enfants, leurs parents. Son attitude patiente permet d'adoucir ces réactions et de verbaliser des sentiments difficiles à gérer.

3. Les arrivées du matin

A chaque venue, l'enfant vit des changements multiples de lieux, de personnes et de modes de vie. Ce grand écart peut être inquiétant pour lui, s'il ne retrouve pas de repères auxquels se raccrocher : il a besoin de liens entre sa maison et celle où il est accueilli.

Cette continuité se construit de plusieurs manières, et en premier par la parole.

À son arrivée l'assistant(e) maternel(le) salue l'enfant en le nommant et accueille également le parent. Un temps d'échanges pour les transmissions sur l'enfant est alors pris entre l'assistant(e) maternel(le) et le parent.



Il/elle aide le parent dans son départ afin que celui-ci soit le plus doux possible. Des petits rituels facilitent la transition de ces temps un peu délicats : le coucou à la fenêtre, le câlin qui console.

Lorsque le parent voudrait s'échapper en catimini pour ne pas faire pleurer l'enfant, il/elle explique qu'il est important de se dire au revoir de façon claire. Au fil des jours, l'enfant fera ce travail de séparation nécessaire dans la confiance et la sérénité.

Le doudou ou un autre objet peut être important pour apaiser les inquiétudes de ces temps de séparation.

Un cahier au nom de l'enfant permet de noter pour chaque jour les transmissions du matin, et les notes de la journée serviront d'appui pour les transmissions du soir. Ce cahier n'est pas donné à la famille.

Selon le souhait de l'assistant(e) maternel(le) et/ou du parent, un autre cahier peut être mis en place pour faire le lien entre le domicile et le lieu d'accueil de l'enfant.

Selon le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, chaque assistant(e) maternel(le) de la crèche familiale dispose d'un registre pour consigner chaque soins ou traitements médicaux précisant le nom de l'enfant, la date et l'heure de l'acte, le nom de la professionnelle l'ayant réalisé, le nom du médicament administré, le cas échéant, et la posologie.

4. Les départs du soir

Les retrouvailles du soir sont un autre temps de transition où le flot d'émotions peut être difficile à canaliser. Là encore, l'assistant(e) maternel(le) a un rôle important ; il/elle prépare et ritualise en amont l'arrivée du parent.

L'assistant(e) maternel(le) raconte la journée de l'enfant aux parents : parle des divers temps de la journée, des évolutions observées chez l'enfant et tous les points particuliers à préciser. Le cahier lui sert de support pour faire ses transmissions.

Parfois, le temps des départs est un moment d'excitation, de flottement. L'enfant court partout, ne veut plus partir. L'assistant(e) maternel(le) aide à gérer ce temps-là. Il/elle explique à l'enfant qu'il/elle comprend son excitation de retrouver son parent mais doit l'aider à s'apaiser. L'assistant(e) maternel(le) rassure le parent et l'accompagne dans les retrouvailles auprès de son enfant.

5. La stabilité de l'accueil

L'assistant(e) maternel(le) est la personne référente de l'enfant. Il/elle connaît ses habitudes de vie et sait repérer les changements pour adapter la prise en charge. Il/elle est un repère affectif essentiel. Son organisation au quotidien est également garante de stabilité.



L'assistant(e) maternel(le) rythme la journée par des moments-clé : l'accueil du matin et le départ des parents, le temps des jeux et du repos, les repas. L'assistant(e) maternel(le) est à même de concilier avec souplesse, les rythmes de chacun et la cohérence dans les différents temps de la journée. Les petits rituels à inventer sont précieux pour donner un sens aux transitions.

L'aménagement de l'espace participe aussi aux repères. Les espaces sont toujours situés aux mêmes endroits : le lieu des repas, des toilettes, du change, des jeux, de repos. Le lit où dort l'enfant est toujours le même, orienté de la même façon. Les objets doux (peluches, doudou...) y sont disposés et peuvent venir de chez lui.

L'enfant peut utiliser son doudou ou sa sucette comme il le souhaite ; l'adulte l'incite simplement à ne pas le garder en permanence.

En cas de remplacement (maladie, congés...), l'enfant sera accueilli, selon les disponibilités du service, par un(e) autre assistant(e) maternel(le) de la crèche familiale. La direction met en place le remplacement, s'assure de son suivi et veille à une cohérence et une continuité d'accueil. Les temps d'ateliers collectifs facilitent leur mise en place, durant ces temps l'enfant partage des moments avec les autres enfants et assistant(e)s maternel(le)s de l'équipe. Ainsi, lors d'un remplacement ces visages lui sont familiers. De même, une procédure administrative et de lien est mise en place entre la direction et l'équipe d'accueillante (transmissions fiches habitudes de vie de l'enfant : repas, sommeil, rituels particuliers, jeux, famille...).

B. Respecter les rythmes de vie de chaque enfant

1. Le temps du repas

L'assistant(e) maternel(le) veille à s'informer de tout changement en matière de diversification alimentaire et fait part aux parents de ses observations.

Il/elle élabore personnellement les repas pour les enfants accueillis. L'alimentation saine et locale est au cœur de ses préoccupations quotidiennes.

Il/elle privilégie l'origine, la saisonnalité et la qualité des produits, les cuissons adaptées pour préserver le goût, et porte une attention particulière sur la qualité des contenants alimentaires.

Lorsque la diversification alimentaire est faite, le déjeuner est composé pour les plus grands d'une entrée, d'un plat de protéines avec légumes et/ou féculents, un laitage et/ou un fruit. Le goûter est composé d'un laitage et/ou un fruit et/ou un féculent (pain, biscuits).



L'assistant(e) maternel(le) veille à respecter la variété, l'équilibre et l'hygiène alimentaire. Il/elle s'appuie sur les recommandations des parents et/ou de la direction. Il/elle veille à proposer une hydratation suffisante, essentiellement sous forme d'eau plate (à faible minéralité pour les bébés).

Généralement, un enfant qui dort n'est pas réveillé pour l'heure du repas, il le prendra plus tard.

Le temps des repas est avant tout un temps de partage et de plaisir.

Temps de partage car c'est un échange privilégié avec l'assistant(e) maternel(le) qui explique à l'enfant ce qu'il/elle lui propose dans son menu. Temps de partage avec les autres enfants : on s'observe, on s'échange le biscuit ou un bout de pomme, on découvre les règles de vie, la façon de se tenir à table. Temps de partage lorsque l'enfant observe l'assistant(e) maternel(le) qui propose le repas à un autre enfant : chacun son tour ! Ce n'est pas toujours facile à accepter.

Temps de plaisir car la découverte d'un nouveau goût entraîne des sensations que l'assistant(e) maternel(le) aide à mettre en mot. Temps de plaisir devant une belle assiette appétissante où les aliments sont bien différenciés et à la vue de l'enfant. Temps de plaisir car le repas éveille tous les sens.

2. Le temps de repos

Pour faciliter ce temps parfois mal accepté par l'enfant, l'assistant(e) maternel(le) lui explique qu'il va se reposer pour être plus en forme et met en place un rituel qui le rassure : petite toilette, câlins, les doudous à portée.

L'enfant dort dans un lit placé dans une chambre, au calme, proche de la vie de famille afin d'être rassuré par les bruits du quotidien. Lorsqu'un enfant présente des difficultés d'endormissement voire de sommeil, l'assistant(e) maternel(le) après concertation auprès de l'équipe d'encadrement peut être amené(e) à adapter le couchage de l'enfant (la pièce, matériel, autres rituels...).

De plus, le repos, ce n'est pas toujours dormir : c'est aussi faire une pause dans les jeux et s'allonger dans les coussins, c'est être câliné dans les bras de l'assistant(e) maternel(le), c'est rester dans son lit à se reposer sans s'endormir vraiment.

L'assistant(e) maternel(le) note les heures de repos sur le cahier de l'enfant mais surtout, ce qu'il/elle en a observé : s'est-il endormi dans le calme et rapidement ? Quelle est la qualité du sommeil ? Comment s'est passé le lever ?



3. Les temps d'hygiène

Le temps de la toilette est un moment privilégié avec l'enfant : le changer, le préparer est plus qu'un soin d'hygiène.

Être bien dans son corps est essentiel, c'est pourquoi L'assistant(e) maternel(le) accorde du temps et de l'importance aux soins d'hygiène. Le bain quotidien est assuré par les parents.

Les vêtements sont apportés par les familles qui laissent un petit trousseau de rechange.

Le soir, le linge sale est rendu après avoir été éventuellement rincé.

L'acquisition de la propreté se fait tranquillement lorsque l'enfant grandit et que l'on remarque quelques changements : la couche sèche, envie d'aller au pot... Ces signes montrent qu'il entame son apprentissage de la propreté. Nous évoquons la question avec les parents afin d'avoir une attitude cohérente dans ce que l'on propose à l'enfant. Ensemble, nous allons l'accompagner progressivement dans cette nouvelle étape de son autonomie : il est essentiel d'avoir sa coopération, s'il refuse d'aller sur le pot, il sera respecté.

Des pots pour enfant sont à disposition dans les toilettes ou la salle de bains du domicile. Ils ne sont pas installés dans les pièces de vie.

C. Accompagner l'enfant dans le développement de ses compétences et de son autonomie

1. Le temps des jeux

Le jeu est important pour l'enfant. Adapté à sa maturation psychomotrice, il est toujours proposé, jamais imposé. L'assistant(e) maternel(le) a un rôle de proposition, mais c'est à l'enfant de faire selon son désir, son idée.

Différents jeux sont proposés chez l'assistant(e) maternel(le) autour :

- ✓ de la motricité : ballons, modules de psychomotricité, roulants, matériel pour psychomotricité fine...
- ✓ de stimulations sensorielles : livres, jeux avec des plumes ou foulards, écoute de musique, instruments éveil musical, peinture, matériel snoezelen, repérage de couleurs, préparations de gâteaux...
- ✓ de manipulation : encastrements, pâte à modeler, gommettes...
- ✓ de jeux symboliques : cuisine, poupée, poussette, garage, voiture, matériel de bricolage...

Tel le septième grand principe de la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant en dehors de tout stéréotype... je construis mon identité.



Dans le cadre du développement durable les achats de jeux et jouets se portent en priorité sur des jouets en bois pour leur qualité, leur durabilité et leur origine (issus des forêts gérées durablement).

Lorsque le temps le permet, les sorties à l'extérieur sont à encourager dans le jardin ou en promenade. Le contact réel avec la nature est essentiel au bon développement de l'enfant.

En revanche, les déplacements en voiture sont à réduire au maximum, les assistant(e)s maternel(le)s se déplacent avec les enfants uniquement pour se rendre aux ateliers d'éveil culturel de la crèche ou lors de tout évènement festif organisé par la structure.

Lors des rencontres en ateliers, des activités plus spécifiques peuvent s'organiser : parcours de psychomotricité, grande fresque de peinture, pique-nique...

Chacun a son rythme et chaque enfant peut découvrir par lui-même de nouvelles postures. Pour cela, l'adulte prévoit d'organiser l'espace afin de faciliter les expérimentations dans de bonnes conditions de sécurité.

2. Les liens avec et autour de l'enfant

a) La direction de la crèche familiale et les parents

Dès la préinscription la direction de la crèche familiale tisse un lien avec les parents et les accompagne tout au long de l'accueil.

L'accompagnement à la parentalité tient une place prépondérante au sein de la structure. La direction en collaboration étroite avec l'assistant(e) maternel(le), le psychologue, le Référent Santé et Accueil et Inclusif, accueille la famille dans son ensemble avec bienveillance, respect, écoute active sur leurs souhaits parentaux.

Elle peut les recevoir au sujet de leur enfant ou pour toute question administrative.

Elle a un rôle de conseil en matière de puériculture, de soutien auprès des parents, de médiateur entre eux et l'assistant(e) maternel(le).

Elle a une place essentielle au cœur de l'accueil, elle est le lien entre les parents, les accueillant(e)s, l'équipe pluridisciplinaire et autres intervenants, ceci afin de garantir une qualité d'accueil. L'enfant se sent bien accueilli quand sa famille est bien accueillie.

Elle est amenée à organiser des réunions de réflexion autour de thèmes consacrés à la petite enfance.

Des informations par écrit peuvent être distribuées au cas par cas selon les nécessités du service.



b) Entre l'assistant(e) maternel(le) et les enfants

La communication est permanente car elle est contenue à la fois dans la parole (dialogue, comptines...) et dans le non verbal (câlins, regards, mimiques, parfois même dans les silences !...). L'assistant(e) maternel(le) parle ses gestes à l'enfant, sollicite sa participation, le prévient du soin qu'il/elle lui propose : « *Tiens, je te propose de te nettoyer le visage pour te rafraîchir* ». Ainsi l'enfant anticipe la situation, il peut y adhérer. Ainsi, il acceptera de patienter lorsque l'assistant(e) maternel(le) s'occupe d'un autre enfant et ne se sentira pas abandonné.

La période de la petite enfance est aussi celle du « non » que l'enfant découvre après sa première année. Il va alors solliciter l'assistant(e) maternel(le) sur le registre éducatif. Comment va-t-il/elle réagir ? Va-t-il/elle réagir comme papa et maman ? Il est important que la question de la co-éducation soit parlée dans le cadre de l'accueil, car les parents confient cette partie à l'assistant(e) maternel(le) le temps de leur absence. Il est alors nécessaire d'écouter les avis de chacun, de respecter les différents positionnements et de trouver un consensus éducatif où chacun s'y retrouve. L'enfant constate que, malgré leurs différences, les adultes autour de lui ont une attitude réfléchie et cohérente qui le rassure.

Le respect de chacun est une des notions essentielles au sein de la crèche familiale. L'assistant(e) maternel(le) a une place importante auprès de l'enfant et sa famille, il/elle accompagne l'enfant dès son plus jeune âge dans ses différentes acquisitions, lui offre un environnement sain et propice à son éveil, tout en étant partenaire avec les parents.

L'enfant est considéré comme une personne et sa participation active est sollicitée dès son plus jeune âge.

c) Les ateliers collectifs

Des rencontres sont organisées chaque semaine en période scolaire, dans des locaux agréés et mutualisés avec le Relais Petite Enfance Intercommunal du CIAS du Grand Dax, avec les assistant(e)s maternel(le)s accompagné(e)s des enfants dont ils/elles ont la charge. Elles sont animées par la direction de la crèche familiale et répondent à un projet d'éveil culturel dont la thématique est le fil conducteur des différentes actions proposées. Elles permettent des ateliers partagés autour d'animations comme la lecture, les marionnettes, la musique, le jeu libre, les parcours de psychomotricité, la peinture, la manipulation de sable, et tout autre activité sensorielle, espace snoezelen... Ces rencontres se font sur des demi-journées. Les objectifs de ces ateliers sont :

- ✓ de diversifier le contact et les animations entre enfants et adultes,
- ✓ de développer la créativité de l'enfant et l'éveil de ses sens, s'ouvrir au monde par la richesse d'échanges interculturels,



- ✓ de permettre une socialisation progressive en vue d'un passage à un groupe plus grand (école maternelle),
- ✓ de permettre une connaissance de l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s composant l'équipe dans le cadre d'un futur remplacement de sa référente.

Les assistant(e)s maternel(le)s restent responsables des enfants qui leur sont confiés et participent activement à l'animation de ces rencontres.

Les parents sont invités également à prendre une part active à la vie de la crèche familiale. Ils sont des acteurs incontournables dans la structure.

Des ateliers parents enfants sont organisés en fin de journée tout au long de l'année afin qu'ils puissent découvrir et participer aux animations d'éveil culturel avec leur enfant. De même, ils sont invités à participer à des temps festifs (fête de Noël, départ de la crèche...).

Ces échanges entre la crèche et les parents contribuent à offrir à l'enfant un lien et une cohérence entre sa vie familiale et son lieu d'accueil.

La crèche familiale dispose d'un local au sein du Service d'Aides et d'Accompagnement à Domicile répondant aux normes et critères de l'accueil du jeune enfant de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort.

Depuis 2021 le CIAS du Grand Dax a pour projet de rechercher un espace enfants susceptible d'accueillir les activités du Relais Petite Enfance Intercommunal et de la crèche familiale. Concernant l'échéance à définir, cela dépendra des travaux de mise aux normes bâtementaires devant être réalisés selon le dernier référentiel relatif aux EAJE (arrêté du 31 août 2021).

d) Entre l'assistant(e) maternel(le) et les parents

L'assistant(e) maternel(le) a un rôle privilégié auprès des parents. Par son attitude professionnelle, il/elle permet aux parents de tisser des liens de confiance : les reçoit au moment des arrivées et des départs, s'informe auprès d'eux des nouvelles de l'enfant (temps de transmissions), aide l'enfant et son parent à se séparer.

En cas de difficulté, l'assistant(e) maternel(le) rassure et propose au parent d'appeler dans la journée pour prendre des nouvelles. Le soir, un temps est pris pour raconter la journée et les éléments importants sont transmis aux parents.

De part sa posture professionnelle d'accueillant(e), l'assistant(e) maternel(le) accompagne les parents dans la réponse à leurs questionnements sur les apprentissages de l'enfant.



e) **Au sein de l'équipe**

La direction de la crèche familiale se rend régulièrement au domicile de l'assistant(e) maternel(le). C'est un temps d'échange autour des observations des enfants et des détails de fonctionnement, l'assistant(e) maternel(le) fait part de ses observations sur l'enfant et sa famille à la direction. En cas de questionnement, de difficulté, ce dialogue permet de trouver des pistes de solutions ; des réponses sont proposées, mises en application et évaluées.

Un cahier de suivi par enfant est rempli quotidiennement par l'assistant(e) maternel(le). Il contient les informations sur les rythmes de vie, les traitements et observations nécessaires. Il n'est pas donné à la famille et sert de dossier et de suivi de transmissions.

Grâce à des réunions, des temps de parole et de formation, l'équipe échange sur ses pratiques professionnelles afin de faire progresser la qualité de son accueil. Ces rencontres participent à une cohésion d'équipe, nécessaire à la mise en application et à l'évolution du projet d'établissement. Elles se font à un rythme mensuel et se présentent sous la forme d'analyse de cas, de débats jeu de rôle, de réunions thématiques (alimentation, propreté, sommeil...).

Chaque année, un plan de formation est proposé à chaque assistant(e) maternel(le) qui s'inscrit à une formation de son choix validée par la direction de la crèche familiale.

De plus, la direction organise une fois par an une journée de formation pédagogique sur une thématique pensée en fonction des besoins observés tout au long de l'année, journée dédiée à l'ensemble de l'équipe.

D. **Les conditions de sécurité**

En aucun cas, l'enfant n'est laissé sans surveillance. Seul(e) l'assistant(e) maternel(le) est autorisé(e) à prendre en charge l'enfant.

La crèche familiale dote chaque salarié de matériel et jeux de puériculture neufs aux normes en vigueur.

L'assistant(e) maternel(le) en est responsable et en assure l'entretien. Si l'assistant(e) maternel(le) souhaite utiliser son matériel, celui-ci doit être certifié conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Les jeux sont adaptés à l'âge de l'enfant et sont en bon état. Tout jeu défectueux est à jeter. Les jouets doux (peluches, doudous) sont possibles dans le lit de l'enfant si leur utilisation est adaptée au petit enfant et que leur nombre ne nuit pas à la sécurité. Les oreillers, les couvertures sont à proscrire ; l'enfant est couvert par une turbulette.

L'assistant(e) maternel(le) doit prendre toutes les mesures de sécurité tendant à protéger l'enfant (prises électriques à éclipses de protection, balcons et fenêtres sécurisés). Il/elle veille



à la propreté et au rangement de son logement. Tous les produits toxiques (médicaments, produits ménagers,) doivent être hors de portée de l'enfant. Il est interdit de fumer en la présence de l'enfant. L'assistant(e) maternel(le) a été formé(e) aux gestes d'hygiène quotidiens.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile vérifient la conformité du logement et donnent les directives de sécurité à appliquer au fur et à mesure de leur évolution.

Au sein du service, un protocole d'hygiène et de sécurité a été élaboré par la direction de la crèche familiale avec le Référent Santé et Accueil Inclusif sous forme de fiches thématiques à destination des assistant(e)s maternel(le)s qui peuvent s'y référer au besoin dans une situation donnée (lavage des mains, soins du nez, soins du siège, hygiène des locaux, transport véhicule, recommandations en cas de fortes chaleurs, port des bijoux...).

Les parents seront informés de la présence d'un animal. Les certificats de vaccinations devront être présentés sur demande de la direction. Aucun animal domestique ne se trouvera dans les pièces de vie dans les moments où l'enfant est présent. En cas d'accident, seule la responsabilité de l'assistant(e) maternel(le) sera engagé(e).

Si l'assistant(e) maternel(le) observe des signes de maltraitance, il/elle en parle sans délai à la direction, qui prendra les mesures nécessaires en fonction de la situation.